

Nonobstant ce différend profond, les deux pays se sont engagés à explorer les possibilités d'un dénouement négocié à notre coopération nucléaire. Les négociations qui ont eu lieu au printemps ont abouti sur la nécessité pour le gouvernement d'en arriver à une décision. Cette décision, maintenant entérinée par le Cabinet, tient compte de tous les éléments que j'ai soulevés dans mon intervention devant la Chambre le 23 mars dernier. Le Canada insiste pour que toute coopération dans le domaine nucléaire soit assujettie à un régime de garanties qui satisfasse le peuple canadien et lui donne l'assurance que l'aide du Canada ne sera pas détournée vers la production d'engins explosifs nucléaires. Cet objectif canadien n'a pas été atteint au cours de négociations.

Des deux côtés, un effort concerté et de bonne foi a été fait pour en arriver à un accord. Toutefois, le gouvernement canadien a décidé qu'une reprise des livraisons nucléaires ne serait justifiée que contre un engagement par l'Inde d'étendre le système de garanties à toutes les fournitures canadiennes, soit de technologie, soit d'équipement ou de matériel, soit antérieures ou à venir, de sorte qu'elles ne puissent être utilisées pour la fabrication d'engins explosifs nucléaires. Dans la situation présente, cet engagement exigerait que toutes les installations nucléaires indiennes, créées à partir de la technologie canadienne, soient assujetties à des garanties. C'est la seule base sur laquelle nous serons prêts à aboutir à un accord avec l'Inde. Cependant, suite aux conversations qui ont eu lieu jusqu'à présent, nous avons dû conclure que le gouvernement indien n'accepterait pas de garanties sur les installations autres que les réacteurs RAPP, qui sont déjà assujettis à des garanties internationales.

Je ne voudrais pas conclure cette déclaration concernant notre coopération nucléaire avec l'Inde sans évoquer brièvement les autres aspects de nos relations bilatérales. S'il est hors de doute que notre différend nucléaire est profond, la question nucléaire ne constitue qu'une partie de l'ensemble, fourni et important, de nos relations. Les décisions du gouvernement se rapportant à un aspect de ces relations ne doivent pas exclure la recherche et le développement des autres éléments d'intérêt réciproque que représente l'ensemble de nos relations avec l'Inde. Le gouvernement canadien est prêt à revoir ces éléments et à rechercher les objectifs communs aussi bien dans le cadre bilatéral que multilatéral, étant donné notre conviction que nos liens avec cet important membre du Commonwealth, qui est aussi un important pays en voie de développement, ne doivent pas être amoindris par manque de volonté de notre part.